Association Citoyenne GÂTINE-RACAN

BULLETIN D'ADHÉSION 2025/2026

(Adhérent 1) (Adhérent 2)

NOM (s) : _____ _____
Prénom (s) : _____ _____

Adresse : _____
CP/Commune : _____

Mail adhérent 1 : _____ @ _____
Tél adhérent 1 : _____

Mail adhérent 2 : _____ @ _____
Tél adhérent 2 : _____

-Déclare adhérer à l'Association Citoyenne Gâtine Racan,
-Règle la cotisation de 5 € par adhérent

En espèces,	Par chèque, à l'ordre de :	En ligne, sur :
A remettre en main propre.	« Association Citoyenne Gâtine-Racan » 8, Chemin de Versailles 37360 Semblançay	https://collectifgatineracan.org/adhesion

Date : Signature :

Association Citoyenne GÂTINE-RACAN

ORDURES MÉNAGÈRES

Gestion de l'eau

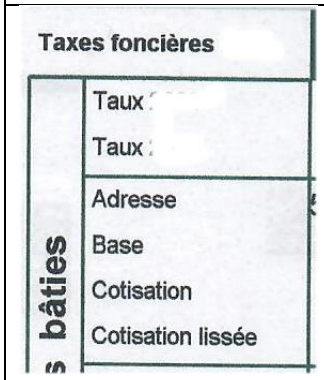
2026

Des décisions qui nous concernent, prises sans concertation.

Rejoignez-nous en adhérant ou en réadhérant

Aujourd'hui les Ordures Ménagères, et demain l'Eau.

Evolution du coût des ordures ménagères pour un foyer de 2 personnes (*)

	2020	2021	2022	2023	2024	2025
	Redevance (REOM) Pour 2 personnes **182**	Taxe ordures ménagères % 14,95 % ~~2969~~ 444	Taxe ordures ménagères 14,95 % 14,95 % ~~3079~~ 459	Taxe ordures ménagères 14,95 % 14,95 % 3288 492	Taxe ordures ménagères 14,95 % ? 4,95 % +3.9% 3416 511	Taxe ordures ménagères 14,95 % 14,95 % 3475 520 +8% : 561

(*) Auquel il faut ajouter 8% de frais de gestion. La revalorisation de 3,9% pour 2024 est déjà arrêtée !..

DES FRAIS DE COLLECTE DES ORDURES MULTIPLIES x 3 EN 1 SEUL MANDAT !!!

Même si le taux de la taxe reste inchangé (14,95%), la « Cotisation » continue d'augmenter au même rythme que la base locative.

La TEOM s'applique à toute propriété bâtie quel que soit son usage, y compris inhabitée ou même en ruine.

La TEOM ne tient pas compte de nos bons comportements citoyens : réduction des déchets, tri, compostage, réemploi, …



Forte augmentation de la TGAP (Taxe Générale sur les Activités Polluantes).
La TGAP s'applique à chaque tonne d'ordures ménagères ou de tout-venant **enfouie** ou **incinérée**.
(Source : Cour des comptes – www.ccomptes.fr - sept.2022)

Seule la diminution de la quantité de déchets réduira la facture de TGAP

A QUAND L'INCITATIF !?